



13 Novembre 2013

Grand Paris : Signature du 2ieme CDT

Fiche CDT « Grand Paris Seine Ouest »

Les signataires :

- La Communauté d'agglomération de Grand Paris Seine Ouest – GPSO et les 7 villes signataires Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres, Vanves, Ville-d'Avray,
- Et L'Etat en la préfecture de Région Ile- de- France.

Grand Paris Seine Ouest et ses sept villes ont souhaité s'engager dans la démarche de construction d'un contrat de développement territorial avec l'Etat afin de se positionner comme pôle urbain et économique métropolitain, contribuant au rayonnement de la Région Capitale.

1- Origine du CDT et chiffres clefs de GPSO .

- Près de 307.000 habitants, soit 20% de la population du département des Hauts-de-Seine
- 32 km² (transition entre un espace dense : + de 18.000 hab/km² à Boulogne-Billancourt et un espace moins urbanisé et plus vert : 5000 hab/km² à Chaville ; commune dont 50% du territoire est couvert par une forêt)
- 166.000 emplois – 22.000 entreprises et commerces. Secteur des services prépondérant, avec + de 70% des emplois en 2007. Concentration importante de services à forte valeur ajoutée (secteur des technologies et de la communication),
- Objectif de production de 2000 logements neufs par an dans le cadre de la Loi relative au Grand Paris dont 500 logements sociaux par an dans la construction neuve, fixé dans le PLH + 150 dans le parc ancien.

Le périmètre des 7 villes de GPSO constitue un pôle métropolitain, urbain et économique de taille critique et présente des spécificités qui sont des atouts importants pour le rayonnement futur de la région capitale.

La situation géographique de GPSO est exceptionnelle, à la croisée de deux axes de développement : la Seine et son corridor technologique d'une part et l'axe Paris - Plateau de Saclay.

GPSO affirme donc sa position stratégique au cœur du projet du Grand Paris, à l'interface du triangle Paris/la Défense/Saclay. De plus, sa compétitivité économique et sa volonté de placer l'innovation comme démarche permanente sont la « marque de fabrique » et la plus-value de ce territoire.

La polarité métropolitaine sera notamment affirmée :

- ⇒ par une desserte importante par le réseau du Grand Paris express, **puisque 3 stations de la ligne 15 et, plus particulièrement, du tronçon « Pont de Sèvres – Noisy Champs » sont prévues sur le territoire**
- ⇒ par de nombreux projets d'aménagement, notamment aux abords des gares,
- ⇒ par une vitalité économique renforcée, notamment dans les **domaines du numérique**, des médias et de la communication : le **Label Grand Paris** a ainsi été décerné au **projet Issy Grid**,
- ⇒ **par le projet de l'Ile Seguin**, ancien site des usines Renault, ouvert sur la Seine et les coteaux de Sèvres et de Meudon, ce nouveau quartier de plus de 74 hectares au cœur de la communauté d'agglomération, est conçu comme un « morceau de ville » innovant, durable et attractif.
- ⇒ par une volonté claire en matière de construction de logements : 2000 logements neufs / an.

Ces orientations fondent la stratégie d'ensemble et les actions contenues dans le contrat de développement territorial de Grand Paris Seine Ouest.

2- Le contenu du Contrat de Développement Territorial

– Les grandes lignes du contrat

L'arrivée du Nouveau Grand Paris renforcera l'attractivité du territoire, avec l'implantation de **3 stations** :

- Pont de Sèvres : accès au quartier du Trapèze et à l'Ile Seguin.
- Issy-RER : connexion à venir de la gare d'Issy RER au réseau NGP.
- Issy-Vanves-Clamart.

Le territoire entend s'appuyer sur cette desserte exceptionnelle pour promouvoir et accélérer les 3 ambitions suivantes, déclinées en 3 thématiques dans le CDT :

La ville numérique

Le territoire a pour ambition de conforter son caractère d'excellence dans le domaine des nouvelles technologies, des médias et de la communication et de s'appuyer sur les technologies numériques pour :

- Accélérer le développement économique et la création d'emplois : Cf l'Agence numérique So Digital en cours de création, le **pôle de compétence numérique** dédié à l'accompagnement et à la mise en réseau des acteurs du territoire autour de 3 enjeux majeurs pour la filière : le recrutement, la qualification aux nouveaux métiers, la mobilité des salariés ...

- Mettre les technologies numériques au service du mieux vivre.

La ville créative

Outre la volonté du territoire d'accroître la visibilité des équipements culturels existants, au travers notamment d'un travail global de mise en réseau, il s'agit de créer de nouveaux lieux culturels sur le territoire.

Principalement, **il s'agit de faire de l'Ile Seguin l'île de toutes les cultures du Grand Paris.**

L'Ile Seguin a vocation à devenir un pôle destination du Grand Paris culturel, qui s'insère d'ailleurs dans le projet de Vallée de la culture porté par le Conseil général des Hauts-de-Seine.

La programmation sera résolument orientée vers les domaines des expressions culturelles et artistiques contemporaines, les nouveaux médias et les loisirs.

La ville durable

L'enjeu est de valoriser et préserver le patrimoine naturel du territoire – 36% du territoire couvert de forêts et d'espaces verts - , tout en promouvant un aménagement durable autour de centralités nouvelles ou renforcées. Cela se traduira par exemple par la **création d'éco-quartiers** tels que la ZAC des Bords de Seine à Issy-les-Moulineaux ou la Pointe des Trivaux à Meudon.

En matière de logements, **le CDT prévoit la production annuelle de 2000 logements neufs par an voulu par la loi sur le Grand Paris.** Concernant l'habitat social, un objectif de

production de 500 logements sociaux par an dans la construction neuve est fixé dans le PLH + 150 dans le parc ancien.

- Le CDT est signé pour une durée de 15 ans. La mise en œuvre et le suivi du CDT seront placés sous la responsabilité du comité de pilotage du CDT, avec l'appui de la communauté d'agglomération de GPSO et de ses 7 communes membres. Ce comité de pilotage réunit le Préfet de Région, le président de GPSO et les maires des 7 villes.

3- L'état d'avancement du Contrat de Développement Territorial

– les avis et l'enquête publique

Le 13 novembre 2012, GPSO était le 1^{er} territoire à valider son projet de contrat de développement territorial et son évaluation environnementale.

Depuis lors :

Les personnes publiques associées et l'autorité environnementale ont rendu leurs avis entre janvier et février 2013.

L'enquête publique s'est déroulée du 5 juin au 5 juillet 2013 au siège de GPSO et dans les 7 villes.

Le **commissaire-enquêteur** a émis un **avis favorable** assorti de 2 réserves et d'une recommandation.

La **priorité du tronçon de la ligne 15** (ligne rouge) a également été **confirmée**, puisque l'enquête publique de ce tronçon a été être lancée le 7 octobre et s'achèvera le 18 novembre 2013.